

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Évaluation des formations



Référentiel pour l'évaluation externe d'une formation

Novembre 2016

Introduction

Le HCERES a construit son processus d'évaluation sur la base d'un ensemble d'objectifs dont doit se doter une formation de licence, licence professionnelle et master d'un établissement du supérieur. Cet ensemble est présenté ici sous la forme de références (objectifs à atteindre) et critères (actions à mener) qui permettent à un établissement de se construire un référentiel propre.

Ces objectifs et critères sont à considérer en tenant compte du niveau et des objectifs de la formation.

Cette présentation utilise 4 domaines du management de la qualité dans une formation :

- Sa finalité.
- Son positionnement dans l'environnement.
- Son organisation pédagogique.
- Son pilotage.

Le référentiel

Domaine 1 : Finalité de la formation

Référence 1-1 : Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites.

- Les objectifs de la formation en matière de connaissances et compétences à acquérir sont clairement définis et connus des étudiants et autres parties prenantes.
- L'intitulé de la formation est cohérent par rapport à ses objectifs et son contenu et compréhensible de l'ensemble des parties prenantes.
- Le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive ou d'un supplément qui précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant.

Référence 1-2 : Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicites.

- Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes.
- La formation se positionne dans l'univers de la certification professionnelle.
- Il existe une fiche pour la formation au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Celle-ci est renseignée conformément aux recommandations de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

Domaine 2 : Positionnement de la formation

Référence 2-1 : La formation indique son positionnement au niveau des institutions d'enseignement supérieur, dans un espace local, régional, national ou international, selon les cas.

- La formation est positionnée dans l'offre globale de formation de l'établissement et du site.
- La formation est positionnée dans la carte régionale (éventuellement nationale et internationale) des établissements du supérieur. Cela inclut le positionnement vis-à-vis d'autres écoles et instituts (notamment IUT, BTS, écoles d'ingénieurs, IEP, etc.).
- La formation a identifié ses partenariats académiques actuels ou en devenir.

Référence 2-2 : L'articulation entre la formation et la recherche est clairement établie.

- Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est explicité et les laboratoires, écoles doctorales, et autres établissements du supérieur, éventuellement internationaux, en appui de la formation sont clairement recensés.
- L'intervention d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs associés permet une bonne articulation formation-recherche.
- L'articulation formation-recherche est mise en avant par l'intervention d'enseignants issus de la recherche industrielle ou plus généralement de la recherche du monde socio-économique.
- Il existe des éléments de formation par la recherche ou simplement près de la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.).

Référence 2-3 : La formation explicite ses relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels, éventuellement internationaux.

- Il existe des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.
- Il existe des accords-cadres avec des branches professionnelles, ou des structures représentant un secteur d'activité.

Référence 2-4 : La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

- La formation est mise en œuvre à l'étranger et permet d'obtenir le diplôme national (diplômes dits « délocalisés »).
- Des accords de coopération ou des partenariats (concernant des diplômes ou non) sont conclus avec des établissements étrangers et adaptés à la finalité de la formation.
- Des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs sont mis en œuvre.

Domaine 3 : Organisation pédagogique de la formation

Référence 3-1 : La structure de la formation est adaptée aux différents parcours étudiants.

- La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis.
- La formation est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances.
- La formation est déclinée en spécialités ou parcours-type permettant une spécialisation progressive des étudiants.
- Il existe des modules optionnels permettant aux étudiants d'adapter la formation à leur projet personnel.
- La formation offre des parcours adaptés au public en formation initiale et en alternance.
- La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.).
- La formation a pris en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance.

Référence 3-2 : Le contenu de la formation est en cohérence avec le cadre national des formations.

- La formation présente des éléments de professionnalisation ou de connaissance de l'environnement professionnel.
- La formation comporte des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche et de ses résultats.
- La formation comporte des éléments de mise en situation professionnelles des étudiants.
- La formation comporte des éléments d'enseignement d'au moins une langue étrangère.

Référence 3-3 : Les projets et stages forment une modalité pédagogique essentielle qui est spécifiquement accompagnée.

- Les projets et stages sont intégrés à la définition du cursus de formation.
- Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.
- Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle ou une structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- Les stages font l'objet d'une convention formalisée.

Référence 3-4 : La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences additionnelles utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études.

- Des compétences additionnelles sont proposées et leurs modalités de suivi et de validation ou de certification sont portées à la connaissance des étudiants.
- Les compétences additionnelles acquises figurent dans l'annexe descriptive au diplôme ou supplément au diplôme.
- Des modules de connaissance de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat, y compris sous la forme de travaux pratiques, sont disponibles pour les étudiants.

Référence 3-5 : la formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement et à d'autres innovations pédagogiques.

- Les étudiants bénéficient d'un apprentissage aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Les pratiques pédagogiques font appel aux outils numériques interactifs (par exemple cours et exercices en ligne, outils collaboratifs).
- L'enseignement fait appel à des pratiques pédagogiques innovantes (par exemple pédagogie par projet, jeux sérieux, amphithéâtres actifs).
- La formation fait bénéficier les étudiants d'un environnement numérique de travail.

Référence 3-6 : La formation propose des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

- Il existe des enseignements de mise à niveau pour les étudiants entrant dans la formation.
- Les étudiants bénéficient d'un suivi individuel (par un enseignant référent ou via un autre dispositif).
- La formation met en œuvre des outils d'aide à la réussite (tutorat, répartition en groupes de niveau, etc.).
- Il existe des passerelles vers d'autres formations pour une réorientation avec conservation de tout ou partie des crédits européens acquis.

Référence 3-7 : La formation prépare ses étudiants à l'international.

- L'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères est clairement identifié dans le cursus.
- Certains modules d'enseignement se font dans une langue étrangère.
- La formation favorise la mobilité entrante et sortante des étudiants grâce à ses partenariats internationaux.
- L'acquisition de crédits européens dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.

Référence 3-8 : La formation pratique la validation d'acquis totale ou partielle.

- La formation délivre régulièrement des diplômes par la Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- La formation est accessible par la Validation d'acquis de l'expérience (VAE), par la Validation d'acquis professionnels (VAP) ou par la Validation d'études supérieures (VES).

Domaine 4 : Pilotage de la formation

Référence 4-1 : La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée.

- La formation est pilotée et dispose de moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) suffisants pour lui permettre de remplir sa mission.
- La liste des intervenants ainsi que leur qualité est connue des étudiants et plus généralement des publics concernés.

- Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis.
- La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus du monde industriel ou socio-économique ou encore culturel est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.

Référence 4-2 : Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation planifiée à laquelle contribuent les étudiants et les acteurs de la formation.

- Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont bien établis.
- Il existe des organes de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, administratifs).
- Il existe un conseil de perfectionnement dont la liste et la qualité des membres sont précisées. Ce conseil peut être spécifique à la formation ou commun à un ensemble de formations.

Référence 4-3 : L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants.

- La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des différents jurys sont définis et connus des étudiants.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et en accord avec les attendus de la formation.
- Les règles de validation des compétences sont clairement établies.
- Les règles d'attribution des crédits européens sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes.

Référence 4-4 : Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation.

- Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences.
- La formation utilise un portefeuille de compétences (ou un outil similaire) pour aider les étudiants à formaliser leurs compétences acquises.
- L'équipe pédagogique est formée et mobilisée sur l'expression en compétences des enseignements et des unités de mise en situation professionnelle.
- Les compétences acquises figurent dans l'annexe descriptive ou le supplément au diplôme.

Référence 4-5 : Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés.

- Les effectifs de la formation sont régulièrement suivis, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs (formation initiale standard ou par alternance, formation continue, etc.).
- Le recrutement et l'attractivité de la formation sont analysés au regard des candidatures et du contexte.
- Les flux d'étudiants étrangers sont connus et analysés.

Référence 4-6 : La formation dispose d'une information complète sur le devenir de ses diplômés.

- La formation dispose des données fournies par un observatoire sur le suivi de ses étudiants sortants.
- Les modalités et résultats d'enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation sont définis et mis en œuvre par l'établissement et/ou la formation.
- Les taux de réussite et de poursuite d'études, ainsi que les taux d'insertion professionnelle sont connus des parties prenantes. Ils sont régulièrement mis à jour et publiés.

Référence 4-7 : La qualité de l'insertion et du devenir des diplômés est analysée.

- Les taux de diplômés en emploi ainsi que la durée moyenne de recherche d'emploi sont connus.
- Les emplois occupés par les diplômés sont analysés en termes de niveau d'emploi et de secteur d'activité.
- La poursuite d'études est analysée au regard des objectifs de formation aussi bien qualitativement que quantitativement (taux et nature des poursuites d'études).

Référence 4-8 : Qualité et éthique.

- Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent dans le pilotage de la formation sont explicitées.
- L'évaluation de la formation par les étudiants et les diplômés est prise en compte dans le dispositif d'autoévaluation.
- La formation est soumise à une évaluation périodique (au moins tous les cinq ans).
- La formation a défini et mis en place des mesures anti-fraudes et/ou anti-corruption.